

Conférence de presse
donnée à Delémont le 29 mai
1998 suite au refus du
Gouvernement jurassien de
prendre en compte la pétition
"La roue tourne"

«L'État et les communes soutiennent les
activités culturelles dans le domaine de la
création, de la recherche, de l'animation et
de la diffusion. Ils veillent et contribuent à
la conservation du patrimoine jurassien,
notamment du patois. Ils favorisent
l'illustration de la langue française.»

[Article 42 de la Constitution de la
République et Canton du Jura]

Le silence des agneaux !

LE Groupe Bélier vient de recevoir la réponse du Gouvernement jurassien concernant la pétition "La roue tourne". Il s'agit d'une véritable insulte au Peuple jurassien, d'un mépris sans égal à notre patrimoine, d'une autosuffisance à faire pleurer. Expliquons-nous !

1° Petite chronologie en guise de rappel

Le 12 octobre 1996, le Groupe Bélier remettait aux autorités de St-Brais une magnifique roue en bois de plusieurs siècles d'âge ayant appartenu à l'ancienne scierie de Bollement. Cette pièce de notre patrimoine historique avait été volée en 1972 au cours d'un exercice militaire et vendue à bon prix à la Banque cantonale de Berne. Dès 1973, la roue a trôné à la devanture de la banque jusqu'à ce que la jeunesse jurassienne vienne la reprendre.

Dès ce rapatriement, le Groupe Bélier s'adressa par lettres les 12 octobre et 18 novembre 1996 au Gouvernement jurassien. Nous demandions «*de prendre sans délai le dossier en mains, de régulariser la situation, notamment avec la Banque cantonale bernoise et de classer la roue comme objet du patrimoine historique jurassien.*»

La réponse du gouvernement tint en une phrase : «*Par la présente, il [le Gouvernement jurassien] vous informe qu'il n'entre pas en matière sur votre requête*». Le Groupe Bélier décida alors de lancer une pétition le 1er mars 1997. A cette occasion, il commenta la décision gouvernementale lors d'une conférence de presse intitulée "Gouvernement jurassien : déni de culture ou lâcheté politique".¹

De plus, en janvier 1997, le député Daniel Hubleur intervint sous forme de question écrite au Parlement de la République et Canton du Jura. Plusieurs questions sont posées au Gouvernement jurassien qui y répond de la manière la plus lâche possible en affirmant qu'il ne peut ni rien dire, ni rien faire, et ceci sous prétexte de «*respecter le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs.*»

Enfin, le 22 octobre 1997, nous avons remis officiellement à la Chancellerie d'État la pétition "La roue tourne". Quelque 6560 Jurassiennes et Jurassiens s'adressaient alors au gouvernement de la République et Canton du Jura en ces termes :

"Soucieux de préserver et de maintenir dans la République et Canton du Jura un élément de valeur du patrimoine historique jurassien, les soussignés, par voie de pétition,

demandent instamment au Gouvernement jurassien qu'il entreprenne toutes les démarches utiles pour classer la roue de Bollement comme élément du patrimoine historique jurassien et régulariser la situation juridique."

Rappelons de surcroît qu'une cinquantaine de personnalités de tous milieux (politique, économique, culturel) avait chaudement recommandé la signature de la pétition.

En date du 17 février 1998, le Gouvernement jurassien nous fit part de sa position quant à la pétition.² A lire leur argumentation, estimant être mal compris, nous avons jugé bon de demander une entrevue avec une délégation du Gouvernement jurassien. Celui-ci refusa de nous voir. Cela se déroula ainsi. Le chancelier nous proposa de le rencontrer afin de déterminer d'une rencontre éventuelle avec le Gouvernement jurassien. Beau joueur, nous avons participé à l'entrevue proposée qui tourna immédiatement court.³

Enfin, la réponse définitive des autorités jurassiennes nous est parvenue le 13 mai dernier⁴ qui confirme la lettre du 17 février.

2° Au profit de la communauté jurassienne

Lors de la conférence de presse qui accompagna le lancement de la pétition, nous avons exposé le bien-fondé de notre action. En particulier, nous avons expliqué que *« si le Gouvernement jurassien ne peut pas admettre l'action "illégal" du Groupe Béliet, il peut et doit même en admettre toute la légitimité. Car de fait, le Groupe Béliet n'a rien volé. Au contraire, on devrait lui savoir gré d'avoir retrouvé et rapatrié cette roue. De surcroît, en l'ayant remise immédiatement aux autorités municipales de St-Brais, il montre qu'il entend bien que celle-ci soit mise en valeur au profit de toute la communauté jurassienne ainsi que du public en général »*. En effet, nul ne peut nier que la roue fait partie à part entière de notre patrimoine, qu'elle nous a été illégalement dérobée, que la faute en revient à l'État de Berne, qu'elle pourrait rétrospectivement faire l'objet d'un partage des biens avec les autorités bernoises et retrouver légalement la place qui est la sienne. Voilà qui pourrait mener à une action positive des autorités jurassiennes.

Si de leur côté les militants sont prêts à subir les foudres de la police et de la justice, on serait en droit d'attendre que le Gouvernement jurassien quant à lui soit attentif à la défense du patrimoine. Or, rien de tel du côté de Morépont.

3° La petite épicerie du Gouvernement jurassien

Dans sa lettre du 17 février 1998, faisant suite à la pétition, le Gouvernement jurassien déclare une fois encore *« être dans l'impossibilité de classer la roue de Bollement comme élément du patrimoine historique jurassien et de régulariser la situation juridique »*. L'argumentation de l'exécutif est double. D'une part, *« il constate que la situation juridique de la roue de la scierie de Bollement doit être établie par les autorités judiciaires saisies et le Gouvernement ne saurait en traiter étant donné qu'il entend respecter scrupuleusement le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs »*. Et d'autre part, *« il s'en tient fermement au respect de l'article 56 de la Constitution cantonale »*. Reprenons cela.

“La situation juridique doit être établie par les autorités judiciaires saisies ”. Notre commentaire : Bonjour Monsieur de La Palice !

Ensuite, il est clair qu'une autorité doit respecter le principe de la séparation des pouvoirs. Sur ce point, nous sommes d'accord. Nous n'allons tout de même pas remettre en question ce principe si fondamental. Il est par contre piquant que le gouvernement doivent souligner qu'il *“entend respecter scrupuleusement...”*. Ah bon ! ce n'est pas toujours le cas ? Il s'agit d'une obligation constitutionnelle, un point c'est tout ! Cependant, si le principe de la séparation des pouvoirs n'autorise pas une instance à s'immiscer dans une autre, cela n'implique pas qu'elle doit se la boucler ! Quant des intérêts majeurs sont en jeu, c'est même un devoir que de faire part de son avis.

En ce qui concerne la roue de Bollement, l'affaire n'est pas uniquement judiciaire. Elle est aussi, et nous dirons surtout, culturelle et politique. Et là, point n'est question de séparation de pouvoirs. On se situe sur un autre niveau.

Mentionnons, en outre, que si une instance judiciaire est saisie du dossier, ce sera une instance bernoise. On voit mal alors comment ce fameux principe, qui régit les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de la République et Canton du Jura, s'applique à des relations intercantionales en supposant que celles-ci puissent exister ?

La séparation des pouvoirs constitue l'article 55 de la constitution cantonale de la République et Canton du Jura. Le Gouvernement jurassien n'a pas fait de grands efforts pour trouver son second argument, l'article 56 : *« Tout acte de l'autorité doit être fondé sur les principes du droit et de la bo45 e*

4° La haute diplomatie gouvernementale : au ras des pâquerettes

La réponse du Gouvernement jurassien du 17 février est à nos yeux invraisemblable. Voulant une fois encore convaincre les autorités jurassiennes de leurs erreurs, nous avons demandé, comme on l'a mentionné ci-dessus, une entrevue. On l'a dit, le Gouvernement refusa de nous recevoir. Nous avons eu cependant une rencontre avec MM. Sigismond Jacquod, Chancelier d'État, et Yves Pétignat, Délégué à l'information. Mentionnons d'emblée que cette entrevue avait uniquement pour but de savoir si le Groupe Bélier était digne de rencontrer le Gouvernement jurassien ou non.

La rencontre tourna vite court. Elle n'en reste pas moins très instructive. Jugez plutôt !

Dans notre esprit, nous allions, au nom des quelque 6500 Jurassiennes et Jurassiens qui ont été sensibles à la sauvegarde d'un élément de leur patrimoine, pour défendre la pétition "la roue tourne". Notre seul souci, est la mise en valeur d'un objet du patrimoine. C'est dans cet esprit que nous avons formellement demandé cet entretien. Que nous étions innocents !

Pour le gouvernement, il était indispensable de ne pas parler de la roue. Sur ce terrain, il allait perdre la face. Il détourna donc l'objet de la rencontre. On discuterait, oui, mais du Groupe Bélier. En d'autres termes, il s'agissait d'acheter le silence de cette jeunesse jurassienne qui dérange, qui aux dires des (boucs-)émisaires de circonstances déstabilise l'État jurassien. Le Gouvernement jurassien était prêt à revoir sa position concernant la roue si le Groupe Bélier arrêta de critiquer verbalement et par des actions les autorités jurassiennes. Cela sera d'ailleurs confirmé dans la dernière lettre du Gouvernement du 13 mai 1998 : *« Nous restons toutefois prêts à accueillir toute nouvelle proposition de votre part qui soit de nature à permettre une reconsidération. »* Ah ah ! le Gouvernement peut donc revoir sa position. Voilà qui confirme que les arguments gouvernementaux sont du pipi de chat !

C'est donc le Groupe Bélier en tant que tel qui coince. Une fois encore, nous avons raison. L'analyse que nous faisons au lancement de la pétition est des plus pertinentes : *« S'il n'y avait qu'un aspect culturel à l'action du Groupe Bélier, le Gouvernement jurassien aurait certainement agi différemment. Mais voilà, le rapatriement de la roue de Bollement est plus que cela : un acte hautement symbolique à forte portée politique. Et c'est là que le bât blesse ! »*⁵

Lors de cet entretien qu'on peut d'ores et déjà qualifier d'anthologie, quelques "bonnes pensées" de nos interlocuteurs méritent d'être signalées. On nous a par exemple reproché de ne pas utiliser "l'arme démocratique". Et nous qui venions pour défendre une pétition ! Dans un autre registre, évoquant les élections de cet automne, nous nous sommes vite aperçu à l'attitude du Chancelier d'État qu'elles ne sont pas sans influence sur la décision des ministres jurassiens. Une fois encore, la mauvaise foi du Gouvernement est mise à nu.

5° L'incompétence des ministres jurassiens

Avec le refus gouvernemental de participer à la sauvegarde du patrimoine jurassien, un nouvel épisode de la question jurassienne est entamé. En effet, le Gouvernement jurassien a délibérément jeté à l'eau une pétition signée par près de 7000 Jurassiennes

et Jurassiens provenant aussi bien du Jura-Nord que du Jura-Sud. Ce faisant, en n'assumant pas les responsabilités qu'on est en droit d'attendre d'une autorité issue des luttes de la libération, il a méprisé et notre patrimoine et le peuple jurassien. Cela devait être dénoncé !

Cette nuit, le Groupe Bélier a répandu et apposé 10000 tracts et 2000 affiches sur tout le territoire de la République et Canton du Jura. Les citoyennes et citoyens doivent être informés que :

Mme et MM. les Ministres

Claude Hêche,
Pierre Kohler,
Anita Rion,
Jean-François Roth,
Gérald Schaller,

se foutent éperdument du patrimoine jurassien.

En traitant l'affaire de la roue de Bollement, ces serviteurs de l'État ont montré au grand jour qu'ils accordent plus d'attention à leur petite personnalité qu'aux choses de la collectivité. Leur amour propre et leur carrière politique passent en premier. Ce pourrait être, au bout du compte, un mauvais calcul. Car face à l'histoire, ils passeront désormais comme des ravaudeurs de culture et de patrimoine. Telle est la nouvelle image qu'ils se sont forgée et qui leur collera à la peau jusqu'à la fin de leur carrière politique. En déclarant ne pas pouvoir traiter de l'affaire, les ministres se sont déclarés eux-mêmes incompétents. Nous n'allons pas les contrarier. La question est de savoir si le corps électoral de la République et Canton du Jura, à ne pas confondre avec le Peuple jurassien, va les réélire en fin d'année. Nous rappellerons le moment venu quelques vérités.

Quant à la roue de Bollement, elle constitue désormais par leur bêtise même, une belle épine dans le pied des autorités jurassiennes. En effet, chaque fois que l'affaire reviendra à la surface, à savoir lorsque des militants jurassiens seront inquiétés à ce sujet — interrogatoires, arrestations, procès, etc., cela ne tardera sans doute pas—, nous saurons bien mettre en accusation le laisser-faire ou le désintérêt des autorités jurassiennes.

Une belle pièce de notre patrimoine est aujourd'hui enfouie quelque part dans le Jura historique, inaccessible pour plusieurs dizaines d'années. Dans tout ça, le grand perdant est le public, la communauté jurassienne, la jeunesse... alors qu'il suffirait d'un peu de bonne volonté. Ne désespérons pas !

Groupe Bélier

-
- ¹ Groupe Bélier : «Gouvernement jurassien : “déli de culture” ou lâcheté politique», conférence de presse donnée à l'occasion du lancement de la pétition “La roue tourne”, le 25 février 1997.
 - ² Cf. en annexe lettre du Gouvernement de la République et Canton du Jura datée du 17 février 1998 adressée au Groupe Bélier.
 - ³ Cf. paragraphe 4 ci-dessous.
 - ⁴ Cf. en annexe lettre du Gouvernement de la République et Canton du Jura datée du 13 mai 1998 adressée au Groupe Bélier.
 - ⁵ Cf. Groupe Bélier, op. cit.